

**MISE A JOUR 3 MAI 2021 MESURES SANITAIRES -  
COLLEGE JULES FERRY**



1. Pas de nouveau protocole sanitaire, celui du **1<sup>er</sup> février 2021** est toujours en vigueur.
2. GESTION DES CAS COVID19 :

**SI 1 CAS POSITIF D'ELEVE DANS UNE CLASSE OU 1 ELEVE CAS CONTACT D'UN  
VARIANT SUD-AFRICAIN OU BRESILIEN DANS LE FOYER**



**FERMETURE DE LA CLASSE AU PLUS TARD LE LENDEMAIN POUR 7 JOURS + CONTACT-  
TRACING HABITUEL**

Obligation de faire un test de suite et un autre 7 jours plus tard.

**COURRIER/COURRIEL AUX PARENTS**

AVEC INSTRUCTIONS DETAILLEES qui vaut justificatif auprès de l'employeur



**RETOUR** : attestation sur l'honneur de la réalisation d'un test et du résultat négatif de celui-ci.  
Si pas d'attestation, éviction de 7 jours supplémentaires.

---

**SI 1 CAS POSITIF D'UN PERSONNEL**



**PAS DE FERMETURE DE CLASSE** si le port du masque est effectif.

Le contact-tracing reste le même qu'avant en fonction du non-port du masque sans respect  
de la distanciation physique.

---

**SI AUTOTEST POSITIF** : même procédure que pour les autres tests en attendant la  
confirmation par un test PCR

Les élèves ou personnels ayant contracté la Covid 19 dans les 2 mois écoulés ne sont pas  
considérés comme cas contact.

**MISE A JOUR 3 MAI 2021 MESURES SANITAIRES -  
COLLEGE JULES FERRY**



**3. EPS :**

Les activités en intérieur sont à **nouveau autorisées dans les gymnases et les piscines.**

**4. AERATION DES LOCAUX**

Aération des classes obligatoires au moins 15 minutes le matin, pendant la récréation, les interours et sur la pause méridienne. Les classes doivent être aérées toutes les heures, quelques minutes suffisent.

Préconisation de surveiller la qualité de l'air avec des capteurs de CO2.

**5. RESTAURATION :**

Pas de changement par rapport à la dernière organisation mise en place (passage par classe au même endroit avec distance de 2 mètres entre chaque groupe classe).

**6. AUTOTESTS (Tests salivaires)**

Priorité dans les écoles maternelles et primaires et dans les établissements des zones présentant un taux d'incidence élevé ainsi que dans les écoles et établissements dans lesquels 1 ou des cas confirmés sont apparus.

Pour tous les personnels, il y aura des autotests à raison de 2 par semaine. Distribution à venir.

A partir du 10 mai : lycéens volontaires